

● (1710)

Un député m'a remis une note demandant si je pouvais faire le rapprochement entre les problèmes visés par le bill, ainsi que les questions que j'ai soulevées à propos de l'étiquetage des textiles, et sa préoccupation au sujet de la pureté du beurre d'arachides. Comme je vois que le député en question a quitté la Chambre pour quelque raison importante, je ne relèverai donc pas ce qui était peut-être une proposition oiseuse.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Il est probablement allé manger un sandwich.

**M. Abbott:** Il est peut-être allé manger un sandwich. Il serait certainement injuste et déplacé de ma part de rejeter à la légère cette mesure sérieuse. Je n'essaie pas d'étouffer le bill. Cependant, à mon avis, ce bill est un excellent exemple des mesures bien intentionnées, dont bon nombre sont déjà devenues lois, qui donnent très peu de protection aux consommateurs, tout en leur coûtant très cher.

**M. Alan Martin (Scarborough-Ouest):** Madame l'Orateur, avant de participer au débat sur le bill, je tiens à signaler que la Chambre avait étudié un bill semblable il y a environ quatre ans et demi, pendant la 28<sup>e</sup> législature. En relisant les débats de cette époque, j'ai constaté que bon nombre de députés avaient bien accueilli le principe énoncé par le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis), selon lequel on devait garantir que les consommateurs ne seraient pas trompés par des techniques de vente.

Je voudrais certainement appuyer le bill et le voir adopté par la Chambre si je pensais que, sans une mesure de ce genre, les consommateurs pourraient être exposés à des renseignements trompeurs qui leur coûteraient de l'argent, puisque l'essence risquerait d'endommager les automobiles, mais, à mon avis, ce n'est pas le cas. Je ne pense pas qu'on trompe les consommateurs parce qu'on n'indique pas le taux d'octane sur les distributeurs d'essence. Je m'inquiète davantage lorsque je me rends à une station-service pour faire réparer ma voiture et que je ne vois aucune indication de la qualité du travail mécanique qui y est effectué. A mon avis, c'est beaucoup plus grave.

On a beaucoup parlé dans les journaux ces derniers mois et ces dernières années du prétendu vol auquel se livrent divers garages et diverses entreprises de services s'occupant de la réparation des automobiles. Je m'inquiète de ce qu'il n'y ait pas de protection—comme celle que recherche le député dans le domaine de l'essence et que je ne crois pas justifiée—pour l'automobiliste qui se présente à un de ces centres de réparation et n'a aucune assurance raisonnable, d'après sa propre expérience personnelle ou ce qu'on lui a dit, que les réparations auxquelles il peut s'attendre pour son dollar seront justes et raisonnables.

Dans le cas de l'essence, il me semble que le consommateur moyen envisage la question comme quelqu'un qui arrive dans une nouvelle ville et y prend son premier verre d'eau. Je pense qu'on suppose que la qualité de l'eau dans cette ville répond aux attentes du public consommateur et que la qualité établie par cette ville, cette région ou ce comté rejoint celle à laquelle on pourrait s'attendre dans d'autres parties du pays. On ne s'attend pas à voir une inscription sur le robinet. On ne s'attend pas, dans un restaurant, à voir une inscription sur son verre disant que la qualité de l'eau répond bel et bien aux normes habituelles et acceptables. C'est cela que nous sommes censés croire quand nous voulons faire le plein d'essence à une station-service ordinaire.

### *Étiquetage de l'essence*

Je sympathise avec le député d'Ottawa-Ouest et je partagerais sa préoccupation si l'on pouvait prouver que tel est le cas. Si l'on risquait de mettre dans nos voitures de l'essence qui endommagerait les moteurs, nous serions alors en face d'un problème au sujet duquel il faudrait légiférer. Toutefois, je ne crois pas que ce soit le cas ni que le député d'Ottawa-Ouest essaie de le prouver.

Il y a cependant un aspect intéressant dont j'aimerais parler. Pendant bien des années, j'ai vraiment craint en tant qu'automobiliste de me rendre chez des détaillants non affiliés aux grandes sociétés pétrolières. Je craignais que l'essence d'une de ces stations-service ne soit inférieure à celle des détaillants affiliés aux grandes compagnies pétrolières. C'est ce que j'ai supposé jusqu'à ce qu'un de mes voisins, propriétaire d'un de ces postes, me dise, après avoir entendu mes craintes, qu'un grand nombre d'automobilistes les partageaient, mais qu'elles n'étaient absolument pas fondées. Il m'a ensuite expliqué pourquoi il obtenait en fait son essence d'exactement les mêmes citernes que les autres détaillants.

Ce n'est que parce qu'il était propriétaire de ses propres camions-citernes et qu'il en faisait lui-même le transport qu'il pouvait acheter l'essence moins cher et l'offrir au public à un prix inférieur, et dans certains cas jusqu'à dix cents de moins le gallon que le prix exigé chez les principaux détaillants d'essence. J'ai roulé quelque 150,000 milles depuis et je m'approvisionne à ces stations-service où l'essence est moins chère chaque fois que je le peux afin d'économiser.

La question est de savoir si le public consommateur a cette crainte. Je pense qu'il s'agit ici d'un cas intéressant de protection à rebours. Il s'agit d'un cas où l'on a, de propos délibéré ou non, prévenu les consommateurs au moyen de la publicité qu'ils ne font pas un achat sûr à moins de fréquenter l'une des principales chaînes de stations-service exploitées par les principales sociétés pétrolières. Il s'agit là d'une inquiétude injustifiée que je n'aime pas voir partagée par le public, parce que le prix est moins élevé. Dans le cas qui nous occupe, à moins que nous ne remarquions ou que l'on nous prévienne que l'essence vendue par ces détaillants est de qualité inférieure et que là où elle est étiquetée ordinaire, super ou sans plomb, elle ne respecte pas la norme indiquée, j'estime que l'adoption d'une loi spéciale pour mettre en vigueur des méthodes coûteuses de mesure de l'indice d'octane, l'affichage sur les pompes et des inspections effectuées par des fonctionnaires des gouvernements provincial et fédéral entraînerait des dépenses injustifiées qui ne rendraient pas en ce moment un bien grand service au public consommateur.

Il y a probablement d'autres aspects du bill qu'il vaudrait la peine d'examiner. Si le député d'Ottawa-Ouest est convaincu qu'il n'est pas possible de recevoir un produit de qualité inférieure qui puisse endommager une automobile, je me demande s'il ne pourrait pas se contenter de laisser les choses telles quelles.

● (1720)

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Madame l'Orateur, la violence de l'attaque dirigée contre mon honorable ami par ses amis le député d'Ontario (M. Cafik), le député de Mississauga (M. Abbott) et le député de Scarborough-Ouest (M. Martin) me porte à croire que son projet mérite considération.